



L'Union des
producteurs
agricoles

Affaires juridiques
M^e Marie-Andrée Hotte
poste 8741

Le 5 novembre 2003

PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

M^e Richard Lassonde, secrétaire par intérim
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, place Victoria, 2^e étage (bureau 255)
Montréal (Québec)
H4Z 2A2

OBJET : L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES
Demande d'ajustement tarifaire provisoire d'Hydro
DOSSIER RÉGIE : R-3492-2002 (phase 2)

Cher confrère,

La présente fait suite à votre lettre du 31 octobre dernier en planification de l'agenda définitif de l'audience.

Comme vous le savez l'UPA fait partie de la coalition en ce qui a trait à la preuve portant sur les thèmes 1 et 2. À cet égard, nous vous référons aux précisions contenues à la lettre de M^e André Turmel sur la preuve qu'entend présenter la coalition.

Tel que l'on mentionné d'autres intervenants membres de la coalition, cette preuve sera administrée de façon générale par M^e André Turmel. Nous désirons toutefois nous réserver le droit d'agir en complément de ce dernier, ce qui ne devrait pas représenter plus de 15 minutes de temps d'audience.

Quant au thème 3, nous n'avons aucun témoin à faire entendre mais prévoyons contre interroger les témoins du Distributeur pour une durée maximale de 30 minutes, sur le volet « proposition tarifaire ».

Finalement, quant au thème 4, nous n'avons aucun témoin à faire entendre mais prévoyons contre interroger les témoins du Distributeur ainsi que ceux des autres intervenants pour une durée maximale de 30 minutes.

Veuillez agréer, Cher confrère, nos salutations distinguées.

BRODEUR, LORD, HOTTE, AVOCATS

M^e Marie-Andrée Hotte
MAH/dc

c.c. M^e Éric Fraser
tous les intervenants